

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Dispositif d'aide aux projets touristiques de développement local.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder à la commune de Bouc-Bel-Air une subvention de 14 731 € pour l'aménagement de deux sentiers de randonnée balisés de 8 et 13 km, assortis de supports d'informations traitant de la biodiversité,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention avec la commune de Bouc-Bel-Air définissant les modalités de participation financière du Département selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité
Monsieur MALLIÉ ne prend pas part au vote

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée